



Document de séance

A8-0024/2017

3.2.2017

RAPPORT

sur le projet de décision d'exécution du Conseil soumettant le méthyl 2-[[1-(cyclohexylméthyl)-1H-indole-3-carbonyl]amino]-3,3-diméthylbutanoate (MDMB-CHMICA) à des mesures de contrôle
(12356/2016 – C8-0405/2016 – 2016/0262(NLE))

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Rapporteur: Lorenzo Fontana

Légende des signes utilisés

*	Procédure de consultation
***	Procédure d'approbation
***I	Procédure législative ordinaire (première lecture)
***II	Procédure législative ordinaire (deuxième lecture)
***III	Procédure législative ordinaire (troisième lecture)

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par le projet d'acte.)

Amendements à un projet d'acte

Amendements du Parlement présentés en deux colonnes

Les suppressions sont signalées par des ***italiques gras*** dans la colonne de gauche. Les remplacements sont signalés par des ***italiques gras*** dans les deux colonnes. Le texte nouveau est signalé par des ***italiques gras*** dans la colonne de droite.

Les première et deuxième lignes de l'en-tête de chaque amendement identifient le passage concerné dans le projet d'acte à l'examen. Si un amendement porte sur un acte existant, que le projet d'acte entend modifier, l'en-tête comporte en outre une troisième et une quatrième lignes qui identifient respectivement l'acte existant et la disposition de celui-ci qui est concernée.

Amendements du Parlement prenant la forme d'un texte consolidé

Les parties de textes nouvelles sont indiquées en ***italiques gras***. Les parties de texte supprimées sont indiquées par le symbole **■** ou barrées. Les remplacements sont signalés en indiquant en ***italiques gras*** le texte nouveau et en effaçant ou en barrant le texte remplacé.

Par exception, les modifications de nature strictement technique apportées par les services en vue de l'élaboration du texte final ne sont pas marquées.

SOMMAIRE

	Page
PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	5
PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND.....	6
VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND....	7

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur le projet de décision d'exécution du Conseil soumettant le methyl 2-[[1-(cyclohexylmethyl)-1H-indole-3-carbonyl]amino]-3,3-dimethylbutanoate (MDMB-CHMICA) à des mesures de contrôle
(12356/2016 – C8-0405/2016 – 2016/0262(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu le projet du Conseil (12356/2016),
 - vu l'article 39, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, tel que modifié par le traité d'Amsterdam, et l'article 9 du protocole n° 36 sur les dispositions transitoires, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0405/2016),
 - vu la décision 2005/387/JAI du Conseil du 10 mai 2005 relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives¹, et notamment son article 8, paragraphe 3,
 - vu l'article 78 quater de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A8-0024/2017),
1. approuve le projet du Conseil;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

¹ JO L 127 du 20.5.2005, p. 32.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

Titre	Soumettant la nouvelle substance psychoactive methyl 2-[[1-(cyclohexylmethyl)-1H-indole-3-carbonyl]amino]-3,3-dimethylbutanoate (MDMB-CHMICA) à des mesures de contrôle	
Références	12356/2016 – C8-0405/2016 – COM(2016)0548 – 2016/0262(NLE)	
Date de consultation / demande d'approbation	3.10.2016	
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	LIBE 6.10.2016	
Commissions saisies pour avis Date de l'annonce en séance	ENVI 6.10.2016	
Avis non émis Date de la décision	ENVI 13.10.2016	
Rapporteurs Date de la nomination	Lorenzo Fontana 12.1.2017	
Examen en commission	24.1.2017	31.1.2017
Date de l'adoption	31.1.2017	
Résultat du vote final	+: 34 –: 0 0: 1	
Membres présents au moment du vote final	Heinz K. Becker, Daniel Dalton, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Cornelia Ernst, Raymond Finch, Mariya Gabriel, Kinga Gál, Jussi Halla-aho, Filiz Hyusmenova, Sophia in 't Veld, Eva Joly, Barbara Kudrycka, Monica Macovei, Roberta Metsola, Alessandra Mussolini, Csaba Sógor, Helga Stevens, Traian Ungureanu, Bodil Valero, Marie-Christine Vergiat, Udo Voigt, Cecilia Wikström, Kristina Winberg, Tomáš Zdechovský	
Suppléants présents au moment du vote final	Kostas Chrysogonos, Carlos Coelho, Anna Maria Corazza Bildt, Jean Lambert, Jeroen Lenaers, Artis Pabriks, Morten Helveg Petersen, Salvatore Domenico Pogliese, Josep-Maria Terricabras, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein	
Date du dépôt	3.2.2017	

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

34	+
ALDE	Filiz Hyusmenova, Morten Helveg Petersen, Cecilia Wikström, Sophia in 't Veld
ECR	Daniel Dalton, Jussi Halla-aho, Monica Macovei, Helga Stevens, Kristina Winberg
GUE/NLG	Kostas Chrysogonos, Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat
NI	Udo Voigt
PPE	Heinz K. Becker, Carlos Coelho, Anna Maria Corazza Bildt, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Mariya Gabriel, Kinga Gál, Barbara Kudrycka, Jeroen Lenaers, Roberta Metsola, Alessandra Mussolini, Artis Pabriks, Salvatore Domenico Pogliese, Csaba Sógor, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Traian Ungureanu, Tomáš Zdechovský,
VERTS/ALE	Eva Joly, Jean Lambert, Josep-Maria Terricabras, Bodil Valero

0	-

1	0
EFDD	Raymond Finch

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention